

Compte rendu de séance

Séance du 28 Avril 2015

L' an 2015 et le 28 Avril à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en mairie sous la présidence de CHESNEAU ROGER Adjoint

Présents : Mmes : FLORENCE ALINE, GOULESQUE CELINE, GUENAUT NATHALIE, MOREAU CATHERINE, PAIN CLAUDE, ROBBE FRANCINE, ROUMEAS SUZEL, MM : AUBUSSON JEROME, CHESNEAU ROGER, PANTIN GAUTIER, POUDELET ERIC, RUELLE LAURENT

Absent(s) ayant donné procuration : M. MEULOT ANDRE à M. CHESNEAU ROGER, PELICOT JOEL à Mme MOREAU CATHERINE,
Absent(s) : M. TRAVERS LAURENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 21/04/2015 **Date d'affichage** : 21/04/2015

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBBE FRANCINE

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT - 2015_031
SUBVENTION 2015 AU FOYER D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE JOUE LES TOURS - 2015_032
AUTORISATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GÂTINE ET CHOISILLES D'ADHERER A DES SYNDICATS MIXTES POUR LES COMPETENCES QU'ELLE EXERCE - 2015_033
TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE CREATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DES VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES - 2015_034
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMERIQUES AU SEIN DES BIBLIOTHEQUES DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE - 2015_035

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

I - FINANCES

1° Décision modificative N° 1 Budget assainissement 2015_031

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des modifications suivantes au budget primitif Assainissement 2015 :

Section d'investissement :

Dépenses

2313 programme 34 : + 8 100.00 €

Recettes

001 Excédent reporté : + 8 100.00 €

2° Facture Ordures Ménagères de la Cantine

Actuellement le Comité de Parents d'Élèves règle les factures d'ordures ménagères de la Cantine. Celui-ci a demandé que les factures d'ordures ménagères soient payées par la Mairie. Considérant que l'ALSH est inclus dans cette facturation, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre dorénavant en charge cette dépense.

3° Subvention au centre d'apprentis de Joué les Tours 2015_032

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser, au titre de l'année scolaire 2014/2015 une subvention de 140 € (soit 70 € par apprenti domicilié dans la commune) au foyer d'animation socio-éducatif du Centre de Formation d'apprentis de Joué les Tours.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2015 à l'article 6574.

II – URBANISME

1° Droit de Prémption Urbain

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente du terrain de M. PAUL, rue du Moulin.

2° Communauté de Communes de Gâtine et Choisses

Autorisation à la communauté de communes de Gâtine et Choisses d'adhérer à des syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce 2015_033

La Communauté de Communes de Gâtine et Choisses a modifié son règlement ainsi qu'il suit : « la Communauté de Communes prend également à sa charge les dessertes des zones d'activités communautaires ce qui comprend également l'éclairage public pour ces voies ».

Dans ce cadre elle projette d'adhérer au SIEIL pour les compétences à la carte suivante :

- développement, renouvellement et exploitation des installations et réseaux d'éclairage public sur les zones d'activités communautaires et les équipements communautaires (bâtiments communautaires, déchetteries...),

- information et Système d'Information Géographique (SIG).

Conformément à l'article L 5214.27 du CGCT, pour pouvoir adhérer au SIEIL, la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses doit préalablement être autorisée, par chaque commune membre à y adhérer.

Le Conseil Communautaire vous propose d'autoriser plus généralement la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses à adhérer à des syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce.

En conséquence, L'adjoint au Maire président de séance demande au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5214.27 ,

Vu le Conseil Communautaire de Gâtine et Choisses en date du 30 mars 2015,

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Communauté de Communes de Gâtine et Choisses à adhérer à des syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce,

- de valider en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles qui sont complétés de la façon suivante : XV Adhésion à des syndicats mixtes. La Communauté de Communes est autorisée à adhérer à de syndicats mixtes pour les compétences qu'elle exerce.

Transfert de compétence en matière de création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides 2015_034

La communauté de Communes de Gâtine et Choisilles envisage, via le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre & Loire, la mise en place d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides notamment sur le parc d'activités POLAXIS et l'Espace Culturel Les Quatre Vents.

Conformément à l'article L2224.37 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par la loi N° 2010.788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Elles peuvent transférer cette compétence aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224.31 , aux autorités organisatrices des transports urbains mentionnées à l'article 27.1 de la loi N° 82.1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs et, en Ile de France, au Syndicat des Transports d'Ile de France. (..) ».

Pour pouvoir mettre en place des infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides, la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles doit préalablement se voir transférer, par notre commune membre, la compétence en matière de « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » dans le cadre de la compétence plus générale d'aménagement de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ».

En conséquence, Monsieur Le premier adjoint président de séance demande au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le CGCT notamment son article L.2224.37

Vu le Conseil Communautaire de Gâtine et Choisilles en date du 30 mars 2015,

Le Conseil Municipal décide :

- de transférer à la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles la compétence en matière de « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables » dans le cadre de la compétence générale d'Aménagement de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ».

- de valider en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles qui sont complétés de la façon suivante :

XVI : Aménagement de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre.

Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

III – ECOLE – LOISIRS

1° Bibliothèque – Convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein des bibliothèques du département d'Indre et Loire 2015_035

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet du Conseil Général portant sur la création d'un portail de ressources numériques commun aux bibliothèques du département, décide à l'unanimité :

- d'adhérer à ce projet
- d'autoriser le Maire ou son premier adjoint à signer la convention de partenariat
- de participer aux frais de mise en place du portail à raison de 0.10 € par habitant et par an

IV –VOIRIE

Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire

Mme GUENAULT fait le point sur l'effacement des réseaux rue de la poste. Les riverains ont reçu un courrier leur annonçant les travaux et les études ont été lancées par le SIEIL.

Groupement d'achat électricité

A compter du 01/01/2016, la fin des compteurs jaunes et verts d'une puissance supérieure à 36kva est effective.

En partenariat avec l'Eure et Loire et le Cher, le SIEIL propose un groupement d'achat, valable deux ans, auquel nous pouvons adhérer. Dans le cas contraire, la commune devra faire ses appels d'offres, seule.

Une étendue de ce contrat aux compteurs bleus sera envisagée.

Si nous voulons adhérer pour fin mai, date limite de réponse, nous devons anticiper une autorisation de collecte de données auprès d'ERDF.

Le conseil accepte de faire cette autorisation.

V – DIVERS

M. CHESNEAU

*Information sur le 3^{ème} déboitement de la pompe de refoulement qui se trouve sur l'ancienne station. MSE est venue réparer, mais un courrier leur sera envoyé pour leur demander le changement de matériel qui a subi trop de dégâts.

*Pose de quatre caméras à l'école et au stade.

*Remise à niveau des alarmes de l'école

*Une demande d'arrêt « fil vert » va être demandée à la Nicollerie.

*La POSTE va poser une tablette dédiée aux habitants pour consultation des services publics.

*Réunion le 20/05/2015 à 14h pour la « Paille »

*Point sur la réunion du 27/04/2015 avec VTH. Le bassin d'orage peut être mis sur la partie 2AUB appartenant à la commune, et cette zone devra passer en 1AUE dans la déclaration de projet et, de fait, dans le PLU. Un avis est demandé au conseil pour mettre une ou deux sorties sur la route de Cérelles. Une réunion est prévue le 29/04/2015 à 14 heures à cet effet.

*Fête du plan d'eau. L'apéritif est prévu de 19h30 à 21 h et un appel à volontaires est fait pour le servir.

*Cérémonie du 8 mai à 11h en mairie

*Le panneau des maires de la salle du conseil a été actualisé. Il est à récupérer chez « actuel pub ».

Mme PAIN

*Information sur la réunion du SIAEP, vote de la rétrocession du réseau du golf d'ardrée au syndicat.

Essai de forage d'eau potable sur la commune de Charentilly

Changement de certains réseaux usagés

*ALSH – Réunion le lundi 18/05/2015 à 20 H 30

*Demande de volontaires pour poser les pancartes de XLART

M. POUDELET :

Demande d'information sur les voiries de la déchetterie.

Demande de feux après élagage de peupliers. Les feux sont interdits par la Préfecture.

Mme GUENAULT

Une note synthétique sur l'activité du SIEL est distribuée à chaque conseiller

Mme MOREAU

Confirmation de l'organisation de la fête de la musique le 20/06/2015 au bar de la chapelle. Un appel à une aide de la mairie est fait. Décision au prochain conseil

Demande d'un banc sous l'abri bus de la chahoulerie

M AUBUSSON

Information sur le changement de rythme des TAP l'année scolaire prochaine. Ils seront sur deux jours, soit 2x1.50h ce qui permettra, il le souhaite, un absentéisme moins fréquent et un service de meilleure qualité.

Permis « Piétons et Internet » organisés à l'école le mardi 02/06/2015. C. PAIN sera présente et organisera le gouter.

Mme ROUMEAS

Demande ou en est la renégociation des prêts. La demande a été faite et F. ROBBE recontacte M. BAYARD de la Caisse d'épargne.

Information à transmettre au CCAS pour la location de la salle des 4 vents, le prix serait de 210€

Information à transmettre au CCAS sur le coût F. SIROTTEAU 550€ + 450€ de charge GUSO + location matériel + SACEM soit environ 1200€.

M. RUELLE

Remerciements à la Mairie pour la subvention à l'association de chasse.

M. CHESNEAU

Information sur diverses réunions et invitations.

Fin de conseil à 23H20

Prochain conseil le 26/05/2015 à 20h30